

## COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du****24 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le dix-sept février deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle Ronsard en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire. Mmes Brigitte BESQUENT, Mélanie LUSSEULT, Agnès DEMIK, M. Didier LEMOINE, Adjoint au Maire,  
Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, Florence RIGOLET, Sylvie KOLANEK, MM Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Davy GARCON, Rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Philippe PARENT, conseillers municipaux

Etaient excusés : M. Gilles MARY donne pouvoir à M. Didier LEMOINE

M. Didier MORISSONNAUD donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK

**LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL**

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 13 janvier 2022 et donne la parole aux membres présents.

**Vu** l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2022, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Davy GARCON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle les dates des élections présidentielles et législatives et fait circuler les feuilles d'inscription pour la tenue des bureaux de vote.

#### Délibération n° 2022-02-004

##### 1°) Compte de gestion 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2021 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### Délibération n° 2022-02-005

##### 2°) Présentation et vote du compte administratif 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif 2021 lequel peut se résumer de la manière suivante :

#### RESULTAT CA 2021

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2021	266 568,12 €
Dépenses 2021	392 202,92 €
<b>Résultat de l'exercice 2021 (déficit)</b>	<b>-125 634,80 €</b>
Déficit d'investissement 2020 reporté	-55 507,02 €
<b>Résultat d'investissement cumulé (déficit)</b>	<b>-181 141,82 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2021	1 364 935,82 €
Dépenses 2021	1 216 491,02 €
<b>Résultat de l'exercice 2021 (excédent)</b>	<b>148 444,80 €</b>
Excédent de fonctionnement 2020 reporté	461 529,16 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (excédent)</b>	<b>609 973,96 €</b>

<b>RESULTAT GLOBAL 2021</b>	<b>428 832,14 €</b>
-----------------------------	---------------------

**Délibération n° 2022-02-006****3°) Affectation du résultat**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'affecter le résultat 2021 de la manière suivante :

**AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Excédent de fonctionnement 2021 à affecter en 2022	<b>609 973,96 €</b>
Solde d'investissement 2021 D 001	<b>-181 141,82 €</b>
Affectation du résultat au :	
<b>R 1068 pour couvrir les besoins d'autofinancement de la section d'investissement</b>	<b>181 141,82 €</b>
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	8 474,94 €
<i>Restes à réaliser en recettes</i>	16 700,00 €
<i>Solde des restes à réaliser (excédent)</i>	8 225,06 €
<b>R 1068 complémentaire pour couvrir les restes à réaliser en dépenses d'investissement</b>	<b>-8 225,06 €</b>
<b>Affectation totale au 1068</b>	<b>172 916,76 €</b>
<b>Report en recettes de fonctionnement au R002</b>	<b>437 057,20 €</b>

**Délibération n° 2022-02-007****4°) Vote des taux d'imposition 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CHOISIT de maintenir les taux en 2022 soit :
  - Taxe foncière (bâti) 43,93 %
  - Taxe foncière (non bâti) 83,71 %

**5°) Etat annuel 2021 des indemnités perçues par les élus locaux**

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de la diffusion de l'état annuel des indemnités des élus locaux.

**Délibération n° 2022-02-008****6°) Provision pour risques**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la constitution d'une provision semi-budgétaire à hauteur de 1000 € destinés à couvrir le recours pour excès de pouvoir déposé par un tiers auprès du tribunal administratif d'Orléans et tendant à l'annulation d'un certificat d'urbanisme négatif.
- DIT que cette provision sera inscrite sur le budget primitif 2022.

**Délibération n° 2022-02-009****7°) Présentation et vote du Budget primitif 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 vote contre, 3 abstentions et 15 voix pour :

- PRECISE que le budget primitif 2022 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2021, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2021 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance ;
- ADOPTE les 4 sections comme suit :

**En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :**

Chapitre	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	360 920,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	733 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	132 896,00 €
66	Charges financières	22 557,05 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions	1 700,00 €
014	Atténuation de produits	77 756,27 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 000,00 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	389 410,68 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 759 440,00 €</b>

**En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :**

Chapitre	Libellé	Proposition
013	Atténuations de charges	1 960,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	121 823,00 €
73	Impôts et taxes	779 401,80 €
74	Dotations, subventions et participations	378 646,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 550,00 €
76	Produits financiers	2,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 000,00 €
R 002	Résultat reporté	437 057,20 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 759 440,00 €</b>

**En section d'investissement, les opérations suivantes en dépenses :**

Opération	Libellé	RAR	Proposition y compris RAR
10001	Ecoles		740,00 €
10002	Voirie et espaces verts		86 392,00 €
10003	Bâtiments et équipements sportifs		1 000,00 €
10005	Cimetière	1 980,00 €	40 960,00 €
10006	Acquisitions de terrains		21 000,00 €
10016	Espace de La Maurière	392,87 €	5 392,87 €
10017	Ecole maternelle Olympe de Gougues	1 792,43 €	11 000,00 €
10018	Ecole élémentaire Jean Monnet	3 596,74 €	10 901,94 €
10019	Restaurant scolaire	74,76 €	32 160,00 €
10020	Salle Ambroise Croizat		11 000,00 €
10021	ALSH	477,00 €	3 597,00 €
11	Bibliothèque	161,14 €	3 400,00 €
15	Mairie		16 800,00 €
ONA	Opération non affectée		73 450,00 €
OPFI	Opération financière		177 137,88 €
020	Dépenses imprévues		15 586,53 €
D 001	Déficit d'investissement reporté		181 141,82 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 474,94 €</b>	<b>691 660,04 €</b>

**En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :**

Chapitre	Libellé	RAR	Proposition y compris RAR
10	Dotations, fonds divers et réserves		210 916,76 €
13	Subventions d'investissement	16 700,00 €	56 332,60 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		35 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		389 410,68 €
<b>TOTAL</b>		<b>16 700,00 €</b>	<b>691 660,04 €</b>

**Délibération n° 2022-02-010****8°) Attribution de subvention aux Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec une voix contre, deux abstentions et seize voix pour :

- OCTROIE une subvention de 50 € à la DDEN.

**Délibération n° 2022-02-011****9°) Attribution de subvention aux AFN**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- OCTROIE une subvention de 100 € aux AFN.

**Délibération n° 2022-02-012****10°) Attribution de subvention à l'Art en Troglo**

En tant que membres de l'association, Mélanie LUSSEAULT, Eric IMBERT, Gilles MARY (pouvoir à Didier LEMOINE), Didier LEMOINE et Patricia LEMOINE ne prennent pas part aux délibérés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et une abstention,

- OCTROIE une subvention de 2 500 € à l'Art en Troglo.

## 7°) Etat des décisions prises par le maire en vertu de la délibération du 11 juin 2020

### Décision n°2021-015 du 22 décembre 2021

Demande de subvention et plan de financement toilettes publiques

### Décision n°2022-001 du 13 janvier 2022

Demande de subvention et plan de financement mise en sécurité des bâtiments communaux

### Décision n°2022-002 du 17 janvier 2022

Location de car sans chauffeur : attribution du marché à la société Grosbois du 3 janvier au 8 juillet 2022 pour un montant de 927,27 € TTC par mois.

## 8°) Information et points divers

### Rapport des commissions :

#### **Aménagement – voirie – environnement :**

- La réparation de la centrale de traitement d'air de l'espace de la Maurière est programmée le 22 mars.
- La commission travaux a pris connaissance des remarques de la commission de sécurité sur l'espace de la Maurière et des recommandations de mise aux normes.
- La commune est assistée par la métropole pour le raccordement à la fibre des bâtiments communaux. Une seconde réunion sur site est nécessaire pour la mise en place des équipements techniques.
- La métropole a réalisé un diagnostic de la buse eau pluviale route du Perré. Elle accompagne également la commune dans l'estimation des travaux de rénovation du réseau route de la Chappe.
- Des habitants des Quais de la Loire ont déposé une pétition pour la sécurisation de la route. Des aménagements sont à l'étude.
- Des sessions de formation tronçonnage auront lieu au parc des Grilletts. Les arbres ont été sélectionnés.

#### **Culture**

- La commission organise le prochain repas des anciens, le 8 mai.
- Programmation culturelle :
  - 12 mars 2022 : le Lab'Art
  - Avril : ensemble vocal à l'église du Vieux Bourg

**Communication**

- La commission communication se réunira pour étudier les devis des sites internet.

**Association**

- La commission a travaillé sur un règlement relatif à l'attribution des subventions.
- Le Comité des Fêtes est en cours de création. Le budget prévoit d'ores et déjà une subvention dont l'octroi sera acté à la création de l'association
- La commune a reçu une proposition de conventionnement d'une association pour l'attribution annuelle régulière d'une subvention. Fin de non-recevoir à cette demande. La commune ne fait pas de conventionnement sur une durée indéterminée.

**Finances**

- La commission a acté des derniers arbitrages budgétaires.

**Jeunesse**

- Les élections du conseil municipal des jeunes se sont bien passées. Les enfants ont participé avec application aux opérations électorales.
- Fermeture de classe : Un courrier conjoint avec les parents contre la fermeture de classe a été transmis au DASEN. Une réunion à distance a été organisée avec l'inspectrice de circonscription.
- Des rendez-vous ont été pris avec des parents d'élèves pour évoquer certains comportements inadaptés des enfants.
- La commission jeunesse a travaillé sur le dispositif cantine à un euro. La tarification n'est pas applicable à Saint Etienne de Chigny.

**La séance est levée à 20h24.**